

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023207 avec 5 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/12/2023

Objet : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assembles

Date de télétransmission : 26/12/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-207 Mise _ jour r_glement int_rieur.pdf

Annexes :

1 - Annexe 1 2023-207-1.pdf

2 - Annexe 2 2023-207-1.pdf

3 - Annexe 3 2023-207-1.pdf

4 - Annexe 4 2023-207-1.pdf

5 - Annexe 5 2023-207-1.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20231218-2023207-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/12/2023

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du dix-huit décembre à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 11 décembre 2023.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : **Mise à jour règlement intérieur**

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le règlement intérieur du SDIS 31 adopté le 15 mars 2023 ;

Vu la délibération n°2022-070 du conseil d'administration du 02 mai 2022 relative à la mise en place du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail;

1- Modification de l'article 14.1 – Les instances consultatives

[...]

- Les commissions administratives paritaires (CAP)
 - o examinent les questions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires
 - o six CAP sont organisées au sein du SDIS 31 :
 - SPP catégories A, B, C
 - PATS catégories A, B, C.

2- Modification de l'article 32.1

Suppression du dernier paragraphe :

« La durée du temps de travail des agents en service hebdomadaire au sein du SDIS 31 évoluera conformément à la délibération 2017/164 en date du 11 décembre 2017, pour atteindre l'obligation réglementaire au 1er janvier 2021. ».

3- Modification de l'article 32.3 – congés annuels

26 DEC. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

2^{ème} paragraphe : Le nombre de jours de congés annuels est porté à 25 jours pour un agent à temps complet.

4- Suppression de l'article 32.6 – congés exceptionnels

5- Modification de l'article 34.10 - forfait mobilités durables

[...]

Modification du paragraphe 2 :

Les agents peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou leur engin de déplacement personnel motorisé (trottinettes électriques, monoroues...) tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du code du travail.

[...]

Suppression du dernier paragraphe :

Ce forfait est exclusif de toute autre prise en charge des frais de déplacement domicile- travail, et ne peut être attribué aux agents logés ou bénéficiant d'un véhicule de service.

6- Modification de l'article 73.13 – nombre d'heures minimales d'astreinte, de disponibilité GE et de gardes

Dernier alinéa :

« Dans les CIS mixtes à dominante professionnelle, le nombre d'heures minimales d'astreinte et de disponibilité GI est de 300 heures annuelles et le nombre de gardes de 12 heures par mois est fixé à 2 minimum et 6 maximum ».

7- Modification de l'article 74.8 – nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance

1^{er} alinéa :

Tout sapeur-pompier volontaire qui a effectué au moins quinze années de service, qui cesse son activité [...]

2^{ème} alinéa :

La NPFR est calculée sur le nombre d'années de service par palier de cinq ans (15, 20, 25, 30 et 35 années de service) [...]

6^{ème} alinéa :

Tout sapeur-pompier volontaire qui cesse définitivement son activité et ayant fait plus de 15 ans de services, mais.....

8- Modification de l'article 83.3 – commission consultative paritaire

La commission consultative paritaire (CCP) est le pendant de la commission administrative paritaire mais compétente pour les agents contractuels de la fonction publique.

La CCP est sollicitée pour les décisions individuelle prises à l'égard des agents contractuels de droit public.

La CCP comprend un nombre égal de représentant de l'établissement et de représentants du personnel. Elle est composée de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants.

Suppression du dernier alinéa

Une délibération prévoit l'application de ce dispositif au sein du SDIS 31 (dispositions complémentaires).

9- Modification de la dénomination de certaines instances :

- Le « comité technique » ou « CT »,
 - le « comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail » ou « CHSCT »
- seront remplacés dans le corps du règlement intérieur et/ou de ses annexes par :
- le « comité social territorial » ou « CST »

26 DEC. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
🌐 ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

- la « formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail » ou « F3SCT »

selon la compétence respective de chacune de ces instances.

26 DEC. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
✉ ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

ANNEXES

- 1- Modification des Dispositions complémentaires au Titre I relatives aux instances
 - Les règlements intérieurs des CAP sont remplacés par le règlement unique qui concerne les 6 CAP.
 - Ajout du règlement intérieur de la CCP
- 2- Modification des Dispositions complémentaires au Titre III
 - L'annexe 31.2 – Procédure, cotation et critères d'avancement au grade d'adjudant - est remplacée par la « Procédure d'établissement du tableau d'avancement au grade d'adjudant ».
 - L'annexe 32.1 – Règlement du temps de travail - est modifiée (cf. annexe).
 - L'annexe 32.3 - Règlement CET – est modifiée (cf. annexe).
 - L'annexe 32.6 - Demande d'alimentation d'un CET – est modifiée (cf. annexe).
 - L'annexe 33.1 - Entretien professionnel des officiers SPP – est modifiée (cf. annexe).
- 3- Modification des dispositions complémentaires au Titre V
 - L'annexe 51.1 - Indemnités de responsabilité – est modifiée (sous-officier expert et chef d'équipe expert).
 - L'annexe 52.1 - Régimes de travail des SPP en unités opérationnelles – est modifiée (cf. annexe).

ENTENDU le rapport de Madame Valérie LECLERC,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT la mise à jour du règlement intérieur portant sur les articles 14.1, 32.1, 32.3, 32.,34.10, 73.13, 74.8, 83.3, la dénomination de certaines instances et sur les annexes du titre I relatives aux instances, du titre III (annexes 32.1, 32.3, 32.6, 33.1) et titre V ((51.1, 52.1).

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



26 DEC. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
✉ ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex